

**-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015**

**Etaient présents : 26**

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Michèle LIEVREMONT, Frédéric GOULIER, Christine RICHARD, Robert PETIOT, Annie LOCATELLI, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Nelly BOUVERET, Christian PROTET, Frédéric TISSOT, Dominique MARECHAL, Patricia RABELKA M'BENGUE, Françoise CAMILLERI, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY (arrivée au point n°3), Valérie ZIPPO, Christophe ORRY, Stéphane APPEL, Aurélia MERLE, Adrien HUGUET, Frédérique CHARTON, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON

**Etaient absents ou excusés : 3**

Mesdames, Messieurs Norbert SICARD (pouvoir à Frédéric GOULIER), Brigitte KETTERER (pouvoir à Rémi DELATTE), Mélanie COUSIN (pouvoir à Robert PETIOT)

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Madame Frédérique CHARTON a été élue secrétaire.**

**1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2015**

Sans observations.

**2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire**

**Concession cimetièrè – 6 ventes/renouvellements pour la période du 24/04/2015 au 26/06/2015**

- Renouvellement du N° 789 Situé carré 7/ Tombe 47 à Mme Suzanne BABEAU - Durée : 30 ans – Prix : 735 €
- N° 1170 Situé carré 3/ Tombe 55 à Mme Josiane BUONOCORE - Durée : 50 ans – Prix : 397 €
- N° 1171 Situé carré 19/ Tombe 19 à Madame Marie-Brigitte MAGERAND, curatrice désignée par le TI de Dijon pour le compte des successeurs du défunt Bernard LEBAS - Durée : 50 ans – Prix : 397 €
- N° 1172 Situé carré 19/ Tombe 20 à M. Arnaud BOITARD - Durée : 15 ans – Prix : 123 €
- N° 1173 Situé carré 26B / Tombe 56 à Mme Claire GORNI – Durée 15 ans – Prix : 489 €
- N° 1174 Situé carré 19/ Tombe 29 à M. René TRACZ - Durée : 30 ans – Prix : 283 €

**Signature de marchés à procédure adaptée**

- fourniture et pose de stores extérieurs Groupe scolaire Val Sully à la SARL ALUNOV, 21000 Dijon pour 29 044 € ht.
- réalisation d'un diagnostic d'accessibilité dans les ERP de la Commune et élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), à la société QCS Services 21121 Fontaine les Dijon pour un montant de 8 520 € HT.
- travaux de réfection de la toiture du mille club à la société PATEU et ROBERT, 71400 Autun, pour un montant de 43 625.24 € ht.
- acquisition de matériels pour les espaces verts :
  - Lot 1 tondeuse autoportée pour 27 900 € ht avec la société COTE JARDIN ET FORET 21410 Fleurey sur Ouche,
  - Lot 2 débroussailleuse et souffleur pour 1037 € ht avec la société SAINT APO MOTOCUTLURE 21850 Saint-Apollinaire,
  - Lot 3 tondeuse autotractée pour 1490 € ht avec la société SAINT APO MOTOCULTURE 21850 Saint-Apollinaire.
- travaux de réfection de la cour du centre technique avec installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales, avec l'entreprise ROGER MARTIN 21850 Saint-Apollinaire, pour 88 291 € ht
- **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

### 3°) **Décision modificative n°1 de 2015**

**Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité** la décision modificative n° 1 suivante, afin de prendre en compte :

- Le budget définitif accordé par le Grand Dijon au titre des travaux de voirie,
- La nécessité de compléter le crédit affecté à la participation due par la commune au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section investissement</b>	A l'article 45812-822 = 52 000 € (en complément du crédit inscrit au BP de 400 000 €)	A l'article 45822-822 = 52 000 € (en complément du crédit inscrit au BP de 400 000 €)
<b>Section fonctionnement</b>	A l'article 73925 = 2 203 € (en complément du crédit inscrit au BP de 29 000 €)	

### 4°) **Fixation des tarifs des services municipaux de l'ALSH, de l'accueil périscolaire, des nouvelles activités péri éducatives, de la restauration scolaire et de l'OMA**

**Le conseil municipal ADOPTE (28 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE : Ludivine DEMACON, 0 ABSTENTION)**

les tarifs des services de l'ALSH, de l'accueil périscolaire, des nouvelles activités péri éducatives, de la restauration scolaire et de l'OMA, à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 (cf annexe jointe).

### 5°) **Rapport annuel 2014 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine**

Conformément aux articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 et leurs annexes du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal PREND ACTE** du rapport annuel 2014 effectué par l'ARS, sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

### - **TRAVAUX, URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE**

### 6°) **Modification de la délibération n°2015-17 du 9 mars 2015 relative à la cession d'une parcelle de terrain rue de la Redoute dans la zone Capnord à la SCI GRECQUE**

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** de céder à la société SCI GRECQUE la parcelle de terrain cadastrée ZB 236 d'une superficie de 1 349 m<sup>2</sup>, pour un montant de 16 000 € et **MANDATE** M. le Maire pour signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

### 7°) **Déclarations préalables de travaux pour la construction d'un abri pour un terrain de boules et pour la réfection de la toiture du mille club**

**Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer les déclarations préalables à la construction d'un abri pour un terrain de boules et à la réfection de la toiture du mille club.

### 8°) **Demande de subvention présentée par St Apo Environnement**

**Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros à l'association St Apo Environnement.

### 9°) **Demande de subvention sollicitée par l'association Ludimania**

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** de verser une subvention d'un montant de 4 300 € à cette association, dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition du festival du jeu qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2015 et de lui mettre à disposition l'espace Tabourot des Accords.

### 10°) **Convention d'application concernant la carte culture étudiants**

Dans le cadre du dispositif de la carte culture étudiants, **le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité** la prorogation de la convention d'application d'une année, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

### **11°) Modification des règlements intérieurs de différentes structures municipales**

**Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité** les nouveaux règlements intérieurs de l'ALSH, de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire, des nouvelles activités péri éducatives, de la garderie les mercredi et vendredi de 12h à 12h30 en période scolaire et de la route solidaire (OMA).

### **12°) Détermination de la sectorisation des élèves scolarisés sur la commune à la rentrée scolaire 2015**

Conformément à l'article L 212-7 du Code de l'Education, **le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité** la sectorisation des trois écoles communales pour la rentrée 2015.

### **13°) Dispositions financières relatives au partenariat entre le Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles, la communauté du Val de Norge et la commune de Varois et Chaignot**

**Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité** la régularisation pour l'année 2014 ainsi que la participation des communes partenaires à titre prévisionnel pour l'année 2015.

### **14°) Convention avec Dépendances 21**

**Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer une convention avec l'association Dépendances 21, qui propose un accueil et une écoute aux Epleumiens, en difficulté sur les problèmes d'addiction.

## **- SPORTS**

### **15°) Convention avec l'ASPTT pour la mise à disposition du terrain synthétique**

**Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer une convention avec l'ASPTT pour la mise à disposition du terrain synthétique à raison de 6h30 hebdomadaires ; ceci dans le cadre des engagements avec le Grand Dijon au regard du fonds de concours financier que ce dernier a accordé à la ville.

## **- PERSONNEL**

### **16°) Régime indemnitaire : modification des montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEM)**

**Le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité** M. le Maire à appliquer les nouveaux montants de référence de l'IEM aux cadres d'emplois des rédacteurs, des adjoints d'animation, des animateurs et d'assistants socio-éducatifs.

### **17°) Modification du tableau des emplois**

#### **-Tableau des emplois des agents titulaires-**

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** de créer :

- Un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et le régime indemnitaire correspondant,
- Un poste de rédacteur à temps complet et le régime indemnitaire correspondant,

#### **-Tableau des emplois des agents non titulaires-**

Le conseil municipal DECIDE **à l'unanimité** de créer :

- Un poste saisonnier à temps non complet du 6 au 31 juillet 2015 (17h30 maximum par semaine) au sein de l'espace jeunes,
- 20 emplois non permanents sur la base d'une durée hebdomadaire de 3H, pour l'animation des nouvelles activités péri-éducatives, pour l'année scolaire 2015-2016.

**18°) Convention avec le Comité d'action sociale des collectivités locales de l'agglomération dijonnaise**

**Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer la convention avec le C.A.S : le montant de l'acompte de la subvention s'élève à 51 400 € pour 2015 et le solde de la subvention 2014 à - 2 945.59 €, montant qui sera remboursé à la ville.

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**\* Règlement local de publicité :**

M. le Maire indique que la délibération n°2014-70 du 30 juin 2014 devient caduque depuis la création de la communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui a désormais la gestion du règlement intercommunal de publicité.

\* Plusieurs associations ont adressé leurs remerciements suite au versement d'une subvention pour l'année 2015.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H25.**